

## Des horodateurs installés cet été dans certains stationnements municipaux

**Magog, le 7 mai 2019** – La Ville de Magog désire informer la population et les visiteurs que le paiement de certains stationnements municipaux s’effectuera, dès le mois de juin, au moyen d’horodateurs. La date exacte sera connue ultérieurement.

Ce mode de paiement remplacera les guérites dans les stationnements suivants :

- Cabana
- Du Moulin
- Plage des Cantons
- Pointe Merry

### Tarifification

Tous les jours, entre 8 h et 21 h, les usagers devront payer leur stationnement à l’horodateur dès leur arrivée.

Le tarif par véhicule sera de 2,50 \$/heure, jusqu’à un maximum de 10 \$ pour une journée. À l’exception du stationnement de la pointe Merry, les usagers pourront se procurer un permis saisonnier (été ou hiver) au coût de 50 \$.

### Modalités de paiement

Le paiement des espaces de stationnement pourra s’effectuer de la façon suivante :

- À l’horodateur par carte de crédit ou monnaie;
- Via l’application bciti avec un téléphone intelligent ou une tablette (application mobile disponible en juin).



Jusqu'à l'installation des horodateurs, l'accès à ces stationnements est gratuit pour tous.

### **Gratuité pour les citoyens**

Les citoyens de Magog ont un accès gratuit en tout temps aux stationnements du Moulin, plage des Cantons et Cabana. Dès cet été, ils pourront en plus bénéficier d'une première heure de stationnement gratuite au stationnement de la pointe Merry.

Pour profiter de la gratuité, les citoyens devront s'identifier à l'horodateur le plus près avec leur carte de citoyen valide et suivre les instructions à l'écran.

### **Déploiement graduel des horodateurs**

Des horodateurs seront déployés graduellement dans les autres stationnements municipaux, de même qu'au centre-ville, dans les prochaines années. D'ici là, différentes modalités de paiement s'appliquent à chacun d'entre eux.

Pour plus d'information sur les stationnements, leur emplacement et la tarification, les citoyens sont invités à consulter le [ville.magog.qc.ca/stationnements](http://ville.magog.qc.ca/stationnements).

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 367

